



Conseil de Direction
Soixante-cinquième Session

Lyon, 10–12 mai 2023
Auditorium du Nouveau Centre

GC/65/7
12 avril 2023

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL,
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE	3
INTRODUCTION.....	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS	3
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	7
DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE.....	11
CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS	17
ETATS FINANCIERS.....	18
ETAT I – ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	18
ETAT II – ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE	19
ETAT III – ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET/LA SITUATION NETTE	20
ETAT IV – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE	21
ETAT V – ETAT DE LA COMPARAISON DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS REELS	22
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS	23
NOTE 1: ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS	23
NOTE 2: BASE DE PREPARATION ET DE PRESENTATION	23
NOTE 3: PRINCIPALES METHODES COMPTABLES.....	24
NOTE 4: ACTIFS	34
NOTE 5: PASSIFS	38
NOTE 6: ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	50
NOTE 7: PRODUITS	52
NOTE 8: CHARGES	55
NOTE 9: RAPPROCHEMENT DES CHIFFRES CLEFS DES ETATS I ET IV	58
NOTE 10: COMPARAISON DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS REELS.....	59
NOTE 11: INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS.....	59
NOTE 12: MONTANTS PASSES EN PERTE ET VERSEMENTS A TITRE GRACIEUX.....	60
NOTE 13: EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT	60
NOTE 14: PASSIFS EVENTUELS, ENGAGEMENTS ET ACTIFS EVENTUELS.....	60
TABLEAU 1 - ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE PAR FONDS PRINCIPAUX	61
TABLEAU 2 - ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE PAR AUTRES FONDS.....	62
TABLEAU 3 - ETAT DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS	63

RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE

INTRODUCTION

1. Les états financiers annuels du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont présentés conformément aux dispositions du paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que des normes plus élevées en matière de communication de l'information financière.
2. Ce rapport financier inclut la Déclaration relative au contrôle interne qui confère une assurance spécifique sur l'efficacité du contrôle interne au CIRC.
3. Les éléments statutaires de ce rapport ont été audités par le Commissaire aux comptes, le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde. Le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que son opinion sans réserve sur les états financiers sont inclus dans ce rapport, conformément aux dispositions du paragraphe 6.2 de l'Article IV du Règlement financier du CIRC.

POINTS FINANCIERS MARQUANTS

4. La principale source de financement du CIRC provient des contributions statutaires de la part des Etats participants, suivie des contributions volontaires (incluant les bourses de recherche). En 2022, 80% des activités du CIRC étaient financées par ces deux sources de financement. Le reste a été financé par le Fonds spécial du Conseil de Direction et par le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.
5. L'actif net/la situation nette du Centre au 31 décembre 2022 présentait un solde de 9,11 millions d'euros, soit une amélioration de 47,33 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration est due à une baisse du passif non inscrit au budget lié aux avantages du personnel après cessation de service (ASHI).
6. Comme présenté dans l'Etat de la performance financière, le solde total des produits comptabilisés en 2022 excède le solde total des dépenses, présentant un excédent de 2,83 millions d'euros. Cet excédent résulte en partie de l'augmentation du niveau des contributions volontaires, passant de 13,89 millions d'euros en 2021 à 25,01 millions d'euros en 2022. On observe également une réduction des dépenses liées aux passifs ASHI non inscrits au budget, s'élevant à 6,35 millions d'euros en 2022, contre 10,21 millions d'euros en 2021.
7. Les flux de trésorerie du Centre ont augmenté de 8,75 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Budget ordinaire et utilisation budgétaire

8. Le budget ordinaire 2022–2023, approuvé par le Conseil de Direction en mai 2021 pour un montant de 45,37 millions d'euros, a été financé en totalité par les contributions statutaires des Etats participants, dont 22,41 millions d'euros ont été alloués pour 2022 et 22,96 millions d'euros ont été alloués pour 2023.

9. Au 31 décembre 2022, le recouvrement des contributions statutaires 2022 est de 91,84%, comme le montre le [Tableau 3](#).
10. Un solde de fonds d'un montant de 2,1 millions d'euros provenant du budget biennal de la période 2020–2021 a été reporté en 2022. Ce solde de fonds était entièrement engagé pour une livraison en 2022, avec cependant 1,99 million d'euros dépensés seulement. Le solde inutilisé de 0,11 million d'euros a été crédité au Fonds spécial du Conseil de Direction, conformément aux dispositions du paragraphe 5.5 de l'Article V du Règlement financier du CIRC.
11. En 2022, le total des charges et dépenses d'investissement imputé au budget ordinaire approuvé pour 2022 s'est élevé à 18,99 millions d'euros. A la fin de l'exercice, il y avait un solde de fonds net de 3,42 millions d'euros, dont 0,26 million d'euros était déjà engagé pour une livraison en 2023.
12. Le taux d'utilisation du budget (dépenses et réservations) pour 2022 est de 85,89%. La Figure 1 ci-après montre la ventilation des charges et réservations vis-à-vis des six Objectifs principaux, comparée au budget approuvé, présenté dans l'[Etat V](#).

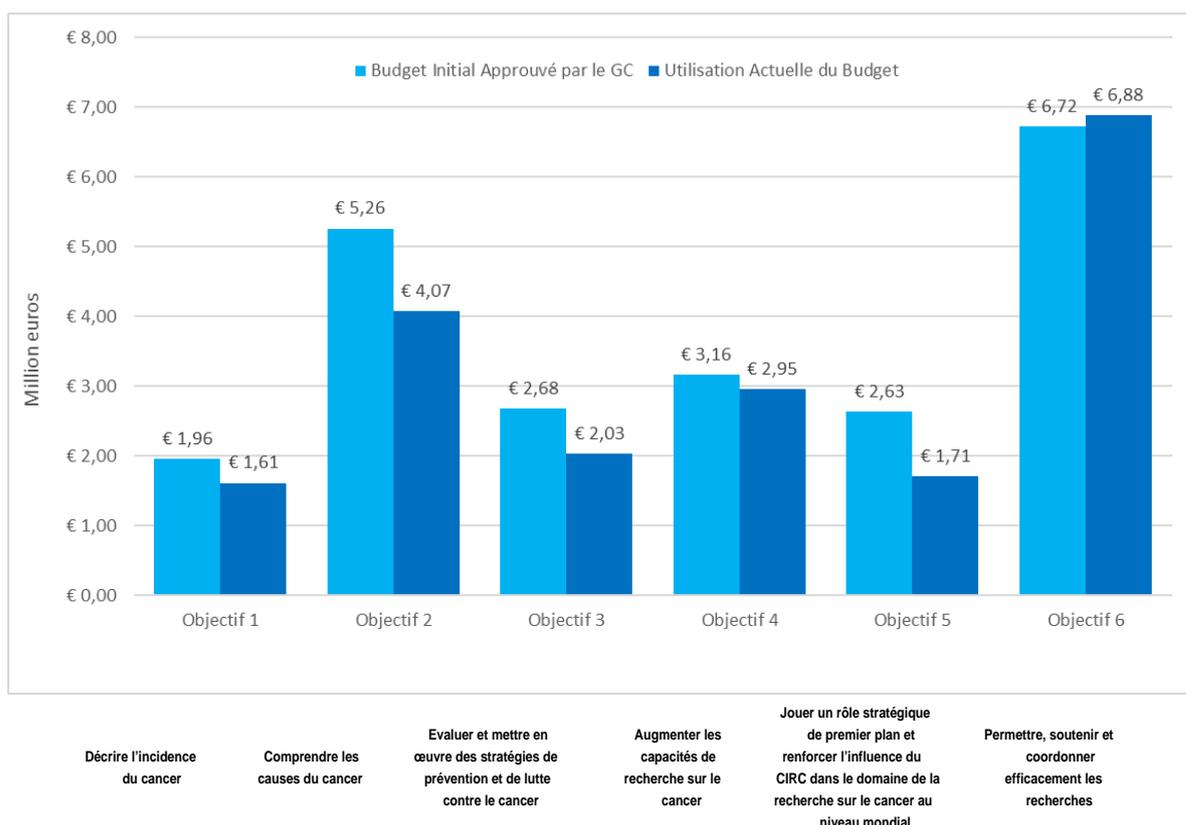


Figure 1 : Budget ordinaire approuvé et utilisation budgétaire réelle en 2022

13. Conformément à l'autorisation du Conseil de Direction accordée via la Résolution GC/63/R6, paragraphe 5, la Directrice a approuvé les transferts de budget entre sections, durant l'exercice, n'excédant pas 15% du budget de la section depuis laquelle le crédit a été transféré.

14. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu'il a approuvé le budget de 2022–2023 était de 0,907 € pour un dollar US. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies en 2022 s'est élevé à 0,939 € pour un dollar US. La dépréciation de la valeur de l'euro en 2022 a entraîné des coûts budgétaires d'un montant de 0,025 million d'euros. Le Centre a couvert ces coûts imprévus dus au réajustement monétaire *via* la réserve autorisée par la Résolution GC/63/R6, paragraphe 6, du Conseil de Direction.

Compte des Contributions volontaires

15. Le Compte des Contributions volontaires comprend le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié et le CVCA ne sont pas assortis de conditions.
16. Le compte CVCA a été créé en 2019 pour recevoir des fonds supplémentaires de la part des Etats participants afin de financer des activités centrales, « cœur de métier », du CIRC (Résolution GC/61/R5, paragraphe 9). En 2022, des contributions supplémentaires d'un montant de 0,032 million d'euros ont été reçues afin de compléter le budget ordinaire de l'exercice biennal 2022–2023 comme suit :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	32 820 €
Total	<u>32 820 €</u>

17. La comptabilisation des produits de contributions volontaires dépend des conditions fixées dans les contrats. Le total des produits du Compte des Contributions volontaires comptabilisés en 2022 s'élève à 25,01 millions d'euros comme présenté dans l'[Etat II](#), dont 0,1% affecté aux contributions volontaires sans objet spécifié. [Le document d'information GC/65/Inf.Doc. No.3](#) fournit des détails supplémentaires sur les contributions volontaires.

Dépenses

18. Le total des dépenses 2022 s'élève à 48,16 millions d'euros, dont 41.13% sont imputées sur le budget ordinaire, 38.74% sur les contributions volontaires et les 20,13% restants sur d'autres fonds.
19. Environ 53,98% des dépenses 2022 sont rattachées au coût du personnel, 6,55% sont des coûts liés aux chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), et la part restante de 39,47% correspond aux coûts d'activités.
20. Les principaux coûts d'activités sont liés aux achats de biens et services et autres dépenses opérationnelles (12,20%), aux accords de recherche en collaboration (8,87%), ainsi qu'aux accords pour l'exécution de travaux et aux consultants (1,82%). Les coûts de voyage représentent 1,45%, soit une légère augmentation par rapport au 0,19% de 2021, témoignant d'un lent retour à la normale après la pandémie de Covid-19.

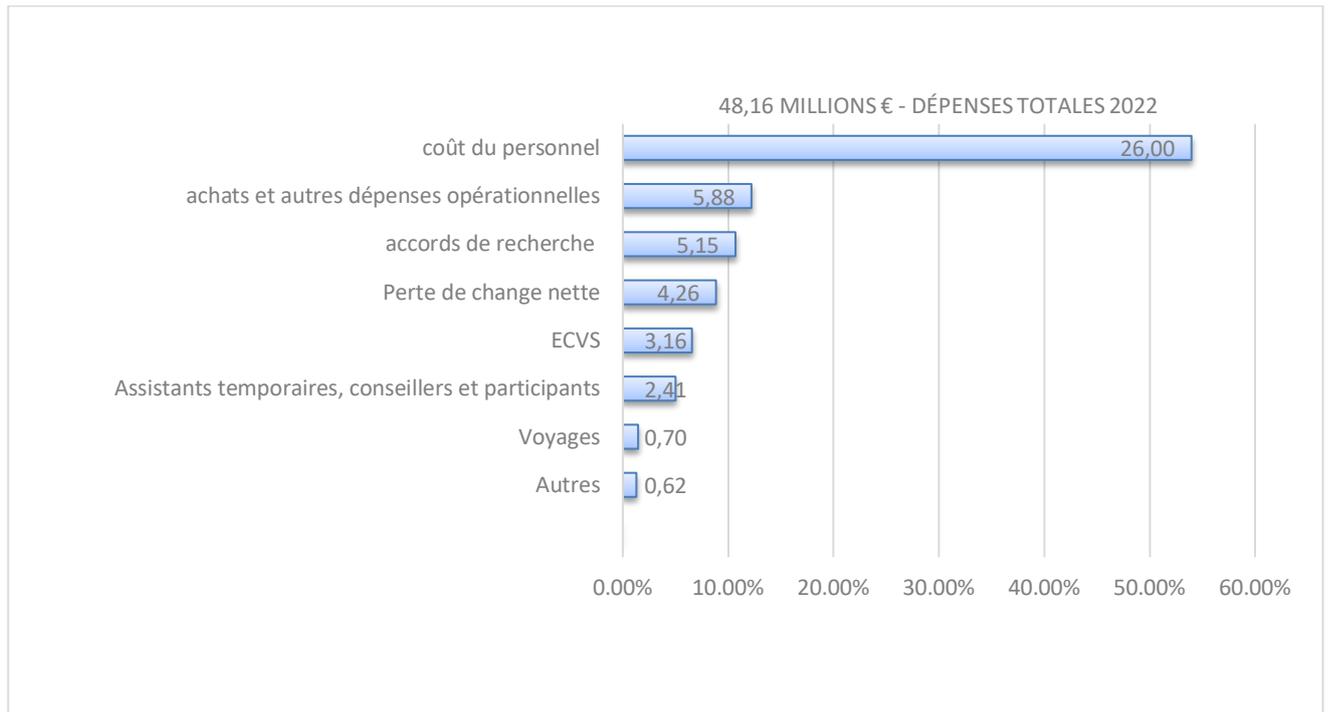


Figure 2 : Dépenses totales 2022 (personnel, ECVS, activités)

Dette ASHI non inscrite au budget et plan de financement de la dette

21. Comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élève, au 31 décembre 2022, à un total de 51,07 millions d'euros dont 41,91 millions non inscrits au budget.
22. Le ratio de capitalisation de la dette ASHI a augmenté de 32% en 2021 à 44% en 2022. Le déficit net ou la dette ASHI non inscrite au budget a diminué de 84,24 millions d'euros en 2021 à 48,23 millions d'euros en 2022, soit une diminution nette de 36,01 millions d'euros. L'amélioration du ratio de capitalisation est principalement due à une augmentation significative du taux d'actualisation de 0,4% en 2021 à 2,30% en 2022. Le fonds ASHI (actif) est passé de 45,54 millions de dollars US en 2021 à 40,87 millions de dollars US en 2022, soit une diminution nette de 4,67 millions de dollars US.
23. Afin de gérer cette dette ASHI non inscrite au budget, le CIRC suit le plan mis en place par l'OMS. Selon le plan actuel, le financement total de la dette sera atteint en 2035 *via* diverses mesures de contrôle des coûts, l'augmentation continue de la cotisation de l'organisation et un meilleur retour sur investissement sur un horizon à long terme.
24. Il est important de noter que la dette ASHI est un passif à long terme qui ne nécessite pas d'être totalement financé aujourd'hui ou dans un futur proche. Cela n'a aucun impact sur la performance opérationnelle saine du CIRC.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde

Original : anglais

Notre objectif est de fournir une assurance indépendante et d'ajouter de la valeur à la gestion du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) en faisant des recommandations constructives.

Pour plus d'informations, contacter :

M^{me} Ritu Dhillon

Directrice Commissaire aux comptes

OMS Genève

Mél : dhillon@who.int

Vérification des comptes du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

A l'attention du Conseil de Direction du CIRC

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), qui comprennent l'Etat de la situation financière (Etat I), au 31 Décembre 2022, l'Etat de la performance financière (Etat II), l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III), l'Etat des flux de trésorerie (Etat IV) et l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de Recherche sur le Cancer au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de sa performance financière, des variations de l'actif net/la situation nette et des flux de trésorerie, en comparant le budget et les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'Opinion

Nous avons mené notre vérification selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIRC, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons respecté les autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre information

La responsabilité des états financiers et des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou entre celles-ci et les connaissances que nous avons obtenues au cours de l'audit ou autrement si cela paraît significativement erroné. Si, à la lumière des travaux que nous avons produits, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidèle représentation de ces états financiers, en conformité des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour rendre possible la production d'états financiers, exempts d'anomalie, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'incombe la responsabilité d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre alternative réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CIRC.

Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'auditeur contenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un haut niveau d'assurance, mais ce n'est pas une garantie qu'un audit produit conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent être le résultat d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives, si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement être perçues comme influençant les décisions économiques prises par les utilisateurs des états financiers en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et gardons un esprit critique tout au long de cet audit. Aussi :

- a) Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur, concevons et mettons les procédures d'audit en réponse à ces risques, réunissons des éléments probants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est bien supérieur à celui de ne pas détecter une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- b) Nous obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIRC.
- c) Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des renseignements attachés, produits par la Direction.

- d) Nous esquissons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une anomalie significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIRC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du Commissaire aux comptes, sur les informations fournies dans les notes des états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur des éléments probants obtenus à la date de notre rapport de vérification. Cependant, des événements et conditions futurs pourraient entraîner l'arrêt de la continuité d'exploitation du CIRC.
- e) Nous évaluons la présentation générale, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audits et nos constatations importantes, y compris toute carence importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires

En outre, selon notre opinion, les transactions du CIRC qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient à tous égards conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC.

Conformément à l'Article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer.

Signature de

Girish Chandra Murmu

Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde

Le 6 avril 2023

DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE

Responsabilités

En tant que Directrice du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), je suis tenue de rendre compte au Conseil de Direction sur la gestion du CIRC et la mise en œuvre des programmes du CIRC. Aux termes de l'Article XII du Règlement financier et conformément à la délégation de pouvoir conférée par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je suis tenue d'établir un système solide de contrôle interne pour assurer : la réalisation des objectifs et buts opérationnels fixés, l'utilisation rationnelle des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, plans, procédures, règles et règlements, et la préservation des actifs du CIRC. Chaque individu au sein du CIRC a un rôle dans la réalisation du système de contrôle interne qui varie tant au niveau de la responsabilité qu'au niveau de l'implication.

Objet du système de contrôle interne

Le contrôle interne a pour objet de réduire et gérer, et non de supprimer, le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs du CIRC. En conséquence, il ne peut constituer qu'une assurance raisonnable, et non absolue, d'efficacité. Il repose sur un processus continu visant à recenser les principaux risques, à en évaluer la nature et la portée, et à les gérer de manière efficiente, efficace et économique.

Le contrôle interne est une fonction de direction essentielle qui fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il incombe donc à la Direction du CIRC à tous les niveaux :

- de créer un environnement de contrôle et une culture favorable à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de proposer des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour atténuer et/ou limiter les risques associés à l'exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel du CIRC dispose des informations dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

Environnement opérationnel du CIRC

Le CIRC fonctionne depuis un lieu unique situé à Lyon, en France. L'exposition du CIRC à des environnements opérationnels difficiles est limitée grâce à des niveaux bas de risques inhérents à la sécurité des employés et la possibilité pour l'organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. Les membres du personnel du CIRC visitent occasionnellement les sites de projets dans des pays présentant des risques sur le plan de la sécurité, et dans ce cas, le CIRC surveille la situation sécuritaire de chaque pays afin de limiter le risque d'exposition de son personnel. Les risques significatifs sont consignés dans le registre des principaux risques du CIRC

et sont régulièrement examinés par le Comité directeur en sa qualité de Comité du CIRC pour la gestion des risques, présidé par la Directrice.

Le système de contrôle interne du CIRC fonctionne de façon continue afin de garantir les objectifs susmentionnés au moyen de processus de contrôle interne robustes, intégrés autant que faire se peut dans l'outil Progiciel de Gestion Intégré du CIRC et les systèmes associés tels que les eWorkflows.

Cadre de contrôle interne et gestion des risques

Le Cadre de contrôle interne du CIRC (ICF), associé à la politique de gestion des risques institutionnels du CIRC (ERM), et des Tableaux de bord institutionnels et de la Direction du CIRC sont des systèmes et outils essentiels pour garantir la réussite du mandat et des objectifs du CIRC.

L'ICF du CIRC définit les rôles et responsabilités ainsi que les délégations de pouvoir au sein du CIRC. Une claire ségrégation des tâches y est intégrée : celle-ci est conçue pour assurer un niveau approprié de vérification et d'objectivité dans les activités des individus, ce qui minimise le risque d'erreur ou de fraude. L'ICF est revu régulièrement afin d'assurer sa pertinence et son efficacité, spécifiquement lorsqu'une politique, un processus ou un système est actualisé ou mis en place. La dernière mise à jour remonte à septembre 2021. Tout changement de l'ICF est communiqué au personnel du CIRC dans le cadre de notes d'information/formations sur les politiques, processus ou systèmes concernés par l'actualisation ou la mise en place.

La politique ERM du CIRC est entrée en vigueur en octobre 2014. L'approche adoptée par le CIRC à l'égard de la gestion des risques vise un double objectif : appuyer une prise de décisions éclairée et incorporer la gestion des risques dans les processus opérationnels de l'organisation. L'objectif clef de la gestion des risques institutionnels au CIRC repose sur la compréhension des risques inhérents aux opérations du Centre et sur le choix de la stratégie la plus appropriée pour y répondre.

En 2017, l'outil de gestion des risques du CIRC a été élargi suite aux enseignements tirés des années précédentes, depuis l'introduction en 2014 du registre des risques du CIRC. En 2019, l'outil électronique simplifié de gestion des risques de l'OMS a été adapté au CIRC et mis en œuvre. Les Branches du CIRC utilisent cet outil afin d'identifier les risques liés à leurs objectifs, de classer ces risques en fonction de leur impact et de leur probabilité et de développer des stratégies de réponse aux risques. Chaque membre du personnel du CIRC est chargé d'identifier les risques à son niveau avec remontée d'information aux Chefs de Branche, qui font partie du Comité directeur. Ce processus de notification et gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de validation et transmission de haut en bas. Les risques les plus significatifs rencontrés par le CIRC dans l'accomplissement de son mandat sont ensuite consignés dans un registre de risques institutionnels, qui est revu et débattu régulièrement par le Comité directeur qui, par extension, joue le rôle de Comité du CIRC pour la gestion des risques. En 2020, le registre de risques institutionnels du CIRC a été renommé registre des principaux risques du CIRC et a été adopté de

façon à refléter les besoins opérationnels spécifiques du CIRC. Les principaux problèmes liés aux contrôles et aux risques identifiés en 2022 sont listés ci-dessous.

Il incombe à la Directrice du CIRC d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre des programmes et à l'ensemble des opérations du Centre. La Directrice est secondée dans cette tâche par le Comité directeur (en tant que Comité du CIRC pour la gestion des risques), à l'aide des outils de surveillance stratégique et de notification, tels que le Tableau de bord de la Direction du CIRC.

Bilan de l'efficacité du contrôle interne

L'examen de l'efficacité des contrôles internes du CIRC repose principalement sur les éléments suivants :

- La liste d'auto-évaluation des contrôles internes mise en place en 2019 en tant que pilote et affinée en 2020 et 2021. La liste est complétée et envoyée à la Directrice par les unités responsables. L'exercice d'auto-évaluation accompli en 2022 a permis d'estimer que les contrôles internes au CIRC sont globalement solides. Les personnes interrogées ont identifié des améliorations à apporter dans certains domaines fonctionnels. Les résultats de l'exercice d'auto-évaluation seront examinés de près et des plans d'action seront développés afin de permettre une amélioration.
- La revue régulière du Tableau de bord du CIRC par la Directrice du CIRC, avec la participation du Directeur de l'Administration et des finances (DAF) et de la Responsable de l'Administration et des finances (AFO), permet de surveiller et de vérifier l'application des procédures, d'identifier des tendances et d'aborder les problématiques le plus tôt possible.
- Le rapport annuel du Commissaire aux comptes fournit un contrôle indépendant et un compte rendu sur la conformité du CIRC avec les règles financières. Le Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde est invité à exposer au Conseil de Direction ses observations et recommandations. La conformité du CIRC avec les normes IPSAS a été confirmée par le Commissaire aux comptes, et ce depuis leur adoption en 2012.
- L'évaluation scientifique annuelle par les pairs a été menée par un comité d'experts indépendant et établi par le Conseil scientifique du CIRC, fournissant des informations précieuses à la Directrice du CIRC sur la qualité et l'intérêt des travaux scientifiques du Centre. Les résultats de l'évaluation par les pairs sont présentés annuellement au Conseil de Direction, tenant le CIRC responsable de sa Stratégie à moyen terme 2021–2025, établie par les Etats participants du CIRC. En 2022, la Branche Nutrition et Métabolisme (NME) a été évaluée en détail et a obtenu d'excellents résultats.
- Le rapport biennal du Comité d'Éthique du CIRC (IEC) examine la conformité de tous les projets scientifiques du CIRC au Code de conduite scientifique du CIRC. Tous les membres du Comité d'éthique ont obtenu la certification OMS sur l'éthique de la recherche médicale internationale. Le travail du Comité d'éthique du CIRC est soutenu par le Groupe consultatif du CIRC sur l'éthique, un petit groupe d'experts internationaux en bioéthique fournissant une expertise spécialisée pour répondre aux questions d'éthique complexes.
- La Déclaration d'intérêts (DOI) annuelle doit être remplie par la Directrice du CIRC, le personnel à l'échelon P5 ou supérieur, le personnel responsable des achats de biens et services ou exerçant des fonctions liées aux achats, y compris lors de délégations de pouvoir, et le personnel à l'échelon P4 ou inférieur pour lequel la Directrice a identifié, de par sa fonction ou autre motif, qu'il doit soumettre la Déclaration d'intérêts annuelle.

Fait(s) important(s) survenu(s) au cours de l'année

Aucun fait important affectant le contrôle interne n'a été relevé en 2022.

Sur la base des résultats consolidés du registre des principaux risques du CIRC en 2022, les risques les plus importants auxquels le CIRC est exposé sont listés ci-dessous. Suite à la mise en place de mesures répondant aux risques, tous ont été réduits pour être classés comme « significatifs » ou « modérés ».

Description du risque	Mesures répondant au risque
<p>Problèmes majeurs concernant le stockage des données scientifiques et la capacité informatique, pouvant potentiellement affecter les résultats scientifiques et la capacité d'analyse des données.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation interne à l'application des mesures appropriées de protection des données. 2. Augmentation progressive de la capacité informatique. 3. La phase 1 de la plateforme informatique scientifique a été achevée avec succès en 2022. 4. Mise en place de la phase 2 de la plateforme informatique scientifique en 2023, avec l'invitation de collaborateurs externes. 5. Prestation de conseil externe pour l'élaboration d'un cahier des charges, devant s'achever en janvier 2023.
<p>Des conditions externes provoquant l'interruption des services publics de distribution (ville/eau/gaz/électricité et autres services) aux anciens bâtiments du CIRC pouvant affecter les équipements scientifiques d'histopathologie ainsi que les résultats scientifiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les risques électriques sont réduits par l'utilisation d'un dispositif protecteur de surtension et d'un onduleur. 2. Séparation des échantillons/réactifs entre chambre froide et réfrigérateur. 3. L'installation au Nouveau Centre en janvier 2023 réduira considérablement ce risque.
<p>Détérioration du bâtiment entraînant un risque d'interruption opérationnelle pouvant affecter la continuité des activités (y compris le stockage des échantillons de la Bio banque du CIRC).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des travaux de rénovation nécessaires sont réalisés de manière continue en coordination avec les autorités françaises. 2. Des mesures de continuité des activités ont été élaborées et le télétravail encouragé durant la période d'indisponibilité des bâtiments en 2022. 3. Le déménagement au Nouveau Centre en 2023 réduira totalement ce risque. 4. La technologie au sein des laboratoires doit être modernisée pour permettre un accès approprié aux techniques de laboratoire de pointe, afin de rester compétitif.

Description du risque	Mesures répondant au risque
<p>Evolution de la crise économique mondiale, résultant de la pandémie de Covid-19, affectant particulièrement les potentiels donateurs du secteur privé, il existe un risque de ne pas pouvoir combler à temps le manque de financement pour le bâtiment du Nouveau Centre, avant le déménagement de 2022.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration et mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources avec sensibilisation active des donateurs potentiels. 2. Demande d'expression d'intérêt lancée sur le marché mondial de l'ONU. 3. Le GCSF a prêté 1 million d'euros pour le projet du Nouveau Centre.
<p>Systèmes de sécurité des données sous-optimaux entraînant un risque de piratage des ressources numériques menant au vol ou à la perte de données, à l'indisponibilité de services, aux dommages financiers et pouvant affecter la réputation, susceptibles d'affecter la capacité du Centre à mener à bien ses activités scientifiques et à poursuivre sa mission de ressource mondiale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un programme d'initiatives prioritaires dédiées à la sécurité à l'échelle du Centre – couvrant la gouvernance, la prévention, la détection, la réponse et la récupération. 2. Mise en œuvre d'une campagne de cybersécurité afin de sensibiliser les utilisateurs dans tout le Centre. 3. Actualisation et mise en place de politiques en matière de cybersécurité. 4. Tests de pénétration réalisés par un prestataire externe en collaboration avec les services informatiques de l'OMS et les organisations internationales.
<p>Mise en œuvre sous-optimale des recommandations internationales en matière de sécurité et de confidentialité des données (similaire au RGPD) pouvant entraîner un risque de perte d'informations personnelles et sensibles, pouvant affecter le partage d'informations avec les Etats-Unis et l'UE ainsi que la réputation scientifique du Centre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'une politique de protection des données avec l'OMS. 2. Coopération avec les organisations internationales et le CEPD pour trouver des solutions pour le CIRC avant la mise en œuvre d'une solution globale. 3. Poursuite de l'amélioration des mesures de protection des données du CIRC.

Conclusion

Le CIRC est tenu de prendre en compte les risques de contrôle interne identifiés ci-dessus.

Tout système de contrôle souffre de limitations inhérentes – y compris des possibilités de contournement. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité. En outre, la situation pouvant évoluer, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps. Le CIRC continuera d'évaluer et d'adapter ses contrôles internes dans le cadre de son attachement à l'amélioration continue dans ces domaines.

En résumé, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, le CIRC a piloté des systèmes de contrôle interne satisfaisants pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, en conformité avec son Cadre de contrôle interne.

[Original signé]

D^{re} Elisabete Weiderpass
Directrice, CIRC

International Agency for Research on Cancer



CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les Etats en annexe, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces Etats financiers et les Tableaux 1 à 3, sont approuvés.

[Original signé]

D^r Tamás Landesz
Directeur de l'Administration et des finances

[Original signé]

D^{re} Elisabete Weiderpass
Directrice, CIRC

ETATS FINANCIERS

ETAT I – Etat de la situation financière

Centre International de Recherche sur le Cancer			
Etat de la situation financière			
Au 31 décembre 2022			
(en euros)			
	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
ACTIFS	Note 4		
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	50 694 866	41 940 064
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	20 369 622	17 295 652
Créances relatives au personnel	4.3	115 413	98 417
Charges constatées d'avance	4.4	251 680	491 315
Intérêts à recevoir	4.5	14 737	
Stocks	4.6	601 421	304 756
Total actifs courants		<u>72 047 739</u>	<u>60 130 204</u>
Actifs non-courants			
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	17 984 911	8 743 978
Immobilisations corporelles	4.7	1 786 601	1 454 876
Total des actifs non-courants		<u>19 771 512</u>	<u>10 198 854</u>
TOTAL ACTIFS		<u>91 819 251</u>	<u>70 329 058</u>
PASSIFS	Note 5		
Passifs courants			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	936 551	1 129 922
Fournisseurs et charges à payer	5.2	1 314 939	1 650 997
Avantages du personnel	5.3	1 327 697	1 348 112
Produits différés	5.4	11 633 555	9 633 758
Total passifs courants		<u>15 212 742</u>	<u>13 762 789</u>
Passifs non-courants			
Avantages du personnel	5.3	49 744 674	86 256 065
Produits différés	5.4	17 748 043	8 532 922
Total passifs non-courants		<u>67 492 717</u>	<u>94 788 987</u>
TOTAL PASSIFS		<u>82 705 459</u>	<u>108 551 776</u>
ACTIFS NETS/ SITUATIONS NETTE	Note 6		
Fond			
Budget ordinaire	6.1	3 418 650	2 090 258
Contributions volontaires	6.2	23 296 367	17 045 937
Fonds de roulement	6.3	1 146 100	1 749 542
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	15 959 677	13 335 189
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	4 759 672	4 727 596
Etats participants - Autres	6.6	(39 518 905)	(77 223 569)
Fonds de Dépôt	6.7	52 231	52 329
SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/ SITUATION NETTE		<u>9 113 792</u>	<u>(38 222 718)</u>
SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET: SITUATIONS NETTE		<u>91 819 251</u>	<u>70 329 058</u>

ETAT II – Etat de la performance financière

Centre International de Recherche sur le Cancer			
Etat de la performance financière			
Exercice clos le 31 décembre 2022			
(en euros)			
	Notes	exercice clos le 31 décembre 2022	exercice clos le 31 décembre 2021
PRODUITS			
	Note 7		
Contributions statutaires	7.1	22 929 634	22 848 571
Contributions volontaires	7.2	25 015 660	13 897 713
Activités génératrices de produit	7.3	2 172 647	1 946 778
Autres produits d'exploitation	7.4	648 157	7 002
Fonds de dépôt	7.5	1 045	6 035
Produits financiers	7.6	228 728	2 942
Total des produits		50 995 871	38 709 041
CHARGES			
	Note 8		
Charges de personnel	8.1	25 995 682	27 580 782
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	2 407 659	1 201 497
Boursiers	8.3	3 155 558	2 838 072
Voyage de mission (personnel, boursiers)	8.4	700 163	86 880
Recherche et autres accords	8.5	5 152 823	5 415 758
Gestion des achats et autres charges d'exploitation	8.6	5 877 893	4 623 615
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	257 096	160 450
Amortissement	8.8	335 754	351 157
Charges financières	8.9	20 556	16 102
Total des charges		43 903 184	42 274 313
Perte (gain) de change net	8.10	4 256 721	2 358 475
surplus (déficit) net pour l'exercice financier		2 835 966	(5 923 747)

ETAT III – Etat des variations de l'actif net/la situation nette

Centre International de Recherche sur le Cancer					
Etat des variations de l'actif net/ situation nette					
Exercice clos le 31 décembre 2022					
(en euros)					
	Notes	Solde au 31-Dec-21	Surplus (déficit) en 2022	Réévaluation Gain/perte sur l'obligation et l'actif	Solde au 31-Dec-22
Fond					
Non soumis à restrictions (Etats participants)					
Budget ordinaire	6.1	2 090 258	1 328 392		3 418 650
Fonds de roulement	6.3	1 749 542	(603 442)		1 146 100
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	(59 160 784)	(4 139 316)	44 500 544	(18 799 556)
Total non soumis à restrictions		(55 320 984)	(3 414 366)	44 500 544	(14 234 806)
Soumis à restriction					
Contributions volontaires	6.2	17 045 937	6 250 430		23 296 367
Fonds de dépôt	6.7	52 329	(98)		52 231
Total soumis à restrictions		17 098 266	6 250 332		23 348 598
Total net assets/equity balance		(38 222 718)	2 835 966	44 500 544	9 113 792

ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie

Centre International de Recherche sur le Cancer

Tableaux des flux de trésorerie

exercice clos le 31 décembre 2022

(en euros)

	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Supplus (déficit) net pour l'exercice		2 835 966	(5 923 747)
Amortissement	8.8	335 754	351 157
(Gains)/ pertes de change latents résultant de réévaluation	8.9	4 201 509	3 622 986
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances courantes	9	(3 158 295)	1 024 668
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel	9	(15 988)	9 540
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		239 635	(182 523)
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir		(14 737)	
(Augmentation) diminution des stocks		(296 665)	(16 665)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non-courantes	9	(9 206 705)	(4 483 961)
(Augmentation) diminution des contributions statutaires reçues en avance		(193 371)	454 436
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance	9	(336 060)	281 817
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(20 415)	(123 087)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		1 999 797	1 672 488
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants	9	3 836 735	6 171 274
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs non courants		9 215 121	4 472 080
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles		9 422 281	7 330 463
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles	9	(667 479)	(67 416)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		8 754 802	7 263 047
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		41 940 064	34 677 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4.1	50 694 866	41 940 064

ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre International de Recherche sur le Cancer

Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2022)

Exercice clos le 31 décembre 2022

(en euros)

Affectation	Affectation du Budget-programme 2022			Utilisation du Budget			Solde Budgetaire reporté à 2023	% utilisation
	Affectations approuvées par le Conseil de Direction 2022	Virements (Règlement financier du CIRC, para 3.3)	Crédits définitifs	Charges 2022	Réservations 2022	Total des utilisations		
1. Décrire l'apparition du cancer	1 964 811	(166 203)	1 798 608	1 598 643	14 952	1 613 595	185 013	7.20%
2. Comprendre les causes du cancer	5 257 612	(345 849)	4 911 763	4 017 611	49 308	4 066 919	844 844	18.14%
3. Evaluer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	2 676 749	(140 862)	2 535 887	2 006 747	22 435	2 029 182	506 705	9.05%
4. Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	3 160 706	(18 245)	3 142 461	2 920 949	28 472	2 949 421	193 040	13.16%
5. Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence de Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	2 634 129	347 676	2 981 805	1 628 656	77 265	1 705 921	1 275 884	7.61%
6. Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	6 719 541	323 483	7 043 024	6 822 292	63 994	6 886 286	156 738	30.72%
TOTAL	22 413 548		22 413 548	18 994 898	256 426	19 251 324	3 162 224	85.89%
RAPPROCHEMENT (voir Note 10)								
TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V				18 994 898				
a) Différences temporaires:								
Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes				1 978 084				
b) Différences de bases:								
Activités du fond commun				(1 594 774)				
Autre utilisation du budget non régulier				28 781 697				
Sous-total				27 186 923				
TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II				€ 48 159 905				

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1: Entité présentant les états financiers

Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) est l'agence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) spécialisée dans le cancer et établie par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon, en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer et permettre ainsi d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. L'une des spécificités du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations ; son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon la norme IPSAS 6 « Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées » qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car il détient ses propres instances de gouvernance et n'est pas soumis au contrôle de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède ni filiales ni intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

Note 2: Base de préparation et de présentation

2.1 Normes comptables

Les états financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

2.2 Règles financières

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la transaction. Les actifs

et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

2.4 Etats financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des états financiers et d'autres informations importantes.

Le Tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants fournissent des informations supplémentaires concernant les états financiers présentés ci-dessus :

- Etat de la performance financière par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière par autres fonds (Tableau 2)
- Etat du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

Note 3: Principales méthodes comptables

3.1 Comptes de créance

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme courantes lorsque les créances sont dues dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

- a. *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1^{er} janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance, pour tout autre montant rééchelonné ou pour les contributions douteuses non versées. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions annuelles statutaires au budget, les crédits peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement ou, si le solde du Fonds de roulement ne le permet pas, par un emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de dépôt.
- b. *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisées sur la base d'un accord contractuel entre le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui

restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues annuellement et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.

- c. *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

3.2 Stocks

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Ces publications sont confiées aux Editions de l'OMS et le CIRC en conserve la propriété. Les coûts de stockage ou de promotion des ventes sont couverts par l'OMS et tous les coûts relatifs au stock au-delà des quantités convenues sont couverts par le CIRC.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Les coûts de publication comprennent les coûts d'impression, de rédaction et de traduction, le cas échéant. Le coût des publications parues entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression, tandis que le coût des publications parues avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications parues entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, comme pour les publications des années 90 pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1 € est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

3.3 Immobilisations corporelles

Cette catégorie comprend les équipements et aménagements, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1^{er} janvier 2010 étaient portées aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000 € sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, duquel sont déduits l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (en années)
Bâtiments	40
Equipements et aménagements	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000 € sont estimés à leur coût historique moins leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

Classes d'actifs incorporels	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de la durée de vie utile.

3.5 Baux

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur (le Centre), contre un paiement ou une série de paiements, le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de bail : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation. Les écritures et les informations comptables requises sont saisies en conséquence.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/bailleur sont comptabilisés comme des loyers et sont des charges.

3.6 Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer se composent des montants payables aux membres du personnel et aux chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), aux fournisseurs, ainsi que des charges à payer.

- Les montants payables aux personnel et ECVS sont relatifs aux demandes de remboursement de voyages et aux remboursements de dépenses dont le paiement n'a pas encore été effectué.
- Les dettes à payer aux fournisseurs sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.
- Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services dans le cadre de contrats d'achat ou de livrables sous des accords de recherche en collaboration qui ont été délivrés et fournis au Centre au cours de l'exercice, mais qui n'ont pas encore été facturés.

Les dettes et charges à payer sont comptabilisées au coût car l'effet lié à l'actualisation n'est pas considéré comme significatif.

3.7 Produits différés

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le CIRC et ses donateurs. Les produits différés sont reconnus lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérés comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

3.8 Avantages du personnel

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

a. Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi dans le Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congés annuels, congés maladie, congés maternité/paternité/adoption) et d'autres avantages à court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ces avantages sont considérés comme des passifs courants.

b. Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées, soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passé non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) : le CIRC est une organisation membre de la CCPPNU. Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Comme spécifié dans l'Article 3(b) du règlement de la Caisse, la participation à la Caisse est ouverte à toute institution spécialisée et autre organisation internationale intergouvernementale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations participantes à des risques actuariels associés à la participation des employés actuels et anciens des autres organisations participantes à la Caisse des pensions, il n'y a ainsi pas de base cohérente et fiable pour allouer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux organisations individuelles participant au régime. Le CIRC et la CCPPNU, tout comme les autres

organisations membres de cette caisse, ne sont pas en mesure d'établir la part du CIRC dans la situation financière et les performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le CIRC comptabilise ce régime de pension comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). La contribution du CIRC à la Caisse sur l'exercice est comptabilisée en tant que dépense dans l'Etat de la performance financière ([Etat II](#)).

ASHI : Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) – Le Fonds d'assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l'OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droits. Le Fonds est administré par le Siège de l'OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l'Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant l'ASHI est donnée par l'OMS en fin d'année sur la base d'une évaluation menée par des actuaires indépendants.

c. Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et leur règlement est prévu plus de douze mois après la date de clôture : il s'agit des allocations de voyage et primes de rapatriement et des indemnités de départ pour raisons de santé. Ils sont considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

d. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d'un commun accord) et leur règlement est prévu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

3.9 Provisions et passifs/actifs éventuels

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'événements passés et pour lesquels il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d'un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux états financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

Les actifs éventuels seront communiqués lorsqu'un événement donnera lieu à l'afflux probable d'avantages économiques ou de service potentiel et qu'il y aura suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité de l'afflux d'avantages économiques ou de service potentiel.

3.10 Produits

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classées selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.
- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et aux Résolutions GC/37/R9 et GC/54/R18 ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.
 - En application de l'Article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.
 - Un montant de 34 650 € (ou 50 000 dollars US au taux de 0,693), prélevé de la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.
- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires comprennent les contributions liées au Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié ou les contributions sans objet spécifié.
 - Le compte CVCA a été créé en 2019 afin de recevoir des fonds supplémentaires de la part des Etats participants pour financer les activités centrales du CIRC (Résolution GC/61/R5, paragraphe 9).
 - Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers.
 - Les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage du CVCA et des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisés lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié et du CVCA sont comptabilisés à la réception des dons.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Elles sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord en vigueur entre le CIRC et l'OMS.

- e. *Autres produits opérationnels*. Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériel ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fonds de dépôt*. Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les honoraires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.
- g. *Produits correspondant à la prestation de services*. Ces produits correspondent au coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13% des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses engagées réelles. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le [Tableau 1](#).
- h. *Contributions en nature*. Les contributions en nature adressées au CIRC, le cas échéant, sont enregistrées en tant que biens reçus. Elles sont comptabilisées à la fois comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement correspond à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services impliquant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante. Elles incluent également les équipements amortis dès acquisition, c'est-à-dire les immobilisations corporelles d'une valeur inférieure à 3000 €, qui ne sont pas capitalisées en tant qu'immobilisations corporelles (voir Note 3.3) et comptabilisées en tant que dépenses dès réception.

Une réservation de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réservations n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentées dans l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'[Etat V](#).

3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds) pour permettre l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. L'établissement de ces fonds permet une meilleure présentation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le budget ordinaire, le Fonds de roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié) et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra fonds, tels que ceux réalisés pour les dépenses d'appui au programme au sein des Contributions volontaires sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget ordinaire (RB)*. Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini à l'Article 5.1 du Règlement financier du CIRC. Le fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente des contributions statutaires annuelles au budget ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement.
- b. *Fonds de roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du Fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants, tel que décrit au paragraphe 3.10b, ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.
- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Ce fonds doit être utilisé sur décision du Conseil de Direction, approuvée aux deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.
- d. *Contributions volontaires (VC)*. Ce fonds comprend le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié, tel que décrit au paragraphe 3.10c.
- e. *Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tel que décrit au paragraphe 3.10g, ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f
- g. *Etats participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats participants – Autre*.
 - *Fonds commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et de passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
 - *Fonds à caractère spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP, les charges d'occupation de poste (POC) et les fonds pour l'assurance-maladie.

3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes. Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction lors de l'approbation des différents éléments du budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budgets approuvés.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget devront, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toute différence de base, temporaire, de présentation ou relative aux entités. Il se peut que les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget diffèrent.

Les différences temporaires correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours, qui ne font pas partie du budget biennal approuvé.

Les différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs, et coût de distribution et de destruction des stocks) et toute autre utilisation non inscrite au programme.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ([Etat V](#)) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 10 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière ([Etat II](#)).

Note 4: Actifs

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités, de la trésorerie en dépôt au PNUD et des dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

Les dépôts bancaires incluent des dépôts tenus en dollars US et livres sterling (GBP). Les soldes au 31 décembre 2022 ont été convertis en euros au taux de change UNORE (9 554 031 dollars US à 0,939 €/dollar US et 3 997 614 GBP à 1,130 €/GBP).

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-Déc-21</u>
Disponibilités	25 461	18 348
Dépôt au PNUD	228 006	122 210
Dépôts bancaires	50 441 399	41 799 506
Total	50 694 866 €	41 940 064 €

4.2 Contributions à recevoir et autres créances, nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 38 354 533 € en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Fin 2022, il y avait des provisions cumulées pour contributions à recevoir et autres créances d'un montant de 2 284 250 €. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes est présenté ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total</u>	<u>31-déc-21</u>
			<u>31-déc-22</u>	
Contributions statutaires non versées	3 508 797		3 508 797	4 256 515
Contributions volontaires à objet spécifié	15 230 640	17 984 911	33 215 551	21 758 517
Autres créances *	3 914 435		3 914 435	1 705 406
Total des créances	22 653 872	17 984 911	40 638 783	27 720 438
Moins : Total des provisions	(2 284 250)		(2 284 250)	(1 680 808)
Total des créances nettes	20 369 622 €	17 984 911 €	38 354 533 €	26 039 630 €

*Les autres créances comprennent une indemnité en échange du transfert des 3 bâtiments à la Ville de Lyon (1 540 000 €), des créances liées aux redevances et publications (1 184 572 €), le remboursement de la TVA (515 603 €), les dépôts de fournisseurs (669 645 €) et le reste (4615 €).

Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances :

	<u>Courante</u>	<u>Non courante</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-22</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-21</u>
Solde d'ouverture provisions contribution statutaire	1 680 808	0	1 680 808	1 056 855
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0	0	0	0
Total du solde d'ouverture – début d'exercice	1 680 808	0	1 680 808	1 056 855
Plus : Provisions pour contribution statutaire	603 442	0	603 442	623 953
Provision pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Provision pour autres créances	0	0	0	0
Total des provisions	2 284 250	0	2 284 250	1 680 808
Moins : Reprise provisions contribution statutaire	0	0	0	0
Reprise provisions pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Reprise provisions pour autres créances	0	0	0	0
Total des provisions - fin d'exercice	2 284 250 €	0 €	2 284 250 €	1 680 808 €

4.3 Créances relatives au personnel

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 115 413 €, en augmentation nette de 16 996 € par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	90 849	66 436
Avances concernant les voyages en mission	24 564	26 454
Avances sur salaire		5527
Total	115 413 €	98 417 €

4.4 Charges constatées d'avance

La valeur totale des charges constatées d'avance est de 251 680 €. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2023 est inclus dans ce compte.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	31 876	257 524
Avances sur allocations de recherche	219 804	233 791
Total	251 680 €	491 315 €

4.5 Intérêts à recevoir

Les intérêts à recevoir représentent le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice et qui n'ont pas été reçus. La valeur totale des intérêts à recevoir au 31 décembre 2022 est de 14 737 € (0 € en 2021).

4.6 Stocks

La somme de 601 421 € représente la valeur des stocks de publications du CIRC, parmi lesquels 286 922 € sont des encours et 314 499 € des produits finis mis à disposition pour la vente par les Editions de l’OMS en fin d’exercice.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Solde en début d’exercice	304 756	288 091
Additions	553 761	177 115
Distributions	(240 381)	(159 177)
Destructions/ajustements	(16 715)	(1273)
Solde en fin d’exercice	601 421 €	304 756 €

4.7 Immobilisations corporelles, nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 1 786 601 €. Sont compris les matériels de laboratoire et de bureau, les équipements et aménagements, et les véhicules à moteur.

Les bâtiments qui ont été comptabilisés au solde d'ouverture du 1^{er} janvier 2010 sont le *Sasakawa Memorial Hall* (mai 1988), le Centre de ressources biologiques (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la tour, ainsi que le terrain sont la propriété de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Au 20 décembre 2022, la tour du CIRC a été rendue à la Ville de Lyon et les trois bâtiments, mentionnés ci-dessus, ont été transférés à la Ville de Lyon contre paiement d'une indemnité de 1 540 000 €. Au moment du transfert, la valeur comptable de ces trois bâtiments était de 966 384 €.

Le 28 octobre 2022, le nouveau bâtiment du CIRC (Nouveau Centre) a été remis par la Métropole de Lyon au Secrétariat du CIRC. Une « convention d'occupation et de maintenance » a été signée avec la Métropole de Lyon pour une durée de 30 ans, sans frais de location, le bâtiment restant la propriété de la Métropole de Lyon.

	Bâtiments	Equipements de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipements et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-22	Total 31-déc-21
<i><u>Coût ou valeur :</u></i>							
Solde – début d'exercice	2 906 098	4 945 087	859 741	14 441	51 600	8 776 967	8 950 864
Additions		1 497 176		124 861	11 826	1 633 863	67 416
Diminutions	(2 906 098)	(755 879)	(319 113)	(14 441)		(3 995 531)	(241 313)
Solde - fin d'exercice	0	5 686 384	540 628	124 861	63 426	6 415 299	8 776 967
<i><u>Amortissements cumulés :</u></i>							
Solde – début d'exercice	1 869 449	4 527 649	858 952	14 441	51 600	7 322 091	7 212 248
Dotations pour l'exercice	70 265	261 904	789	2 323	473	335 754	351 157
Reprises	(1 939 714)	(755 879)	(319 113)	(14 441)		(3 029 147)	(241 313)
Solde - fin d'exercice	0	4 033 674	540 628	2 323	52 073	4 628 698	7 322 091
<i><u>Valeur nette comptable :</u></i>							
Début d'exercice	1 036 649	417 438	789	0	0	1 454 876	1 738 617
Fin d'exercice	0	1 652 710	0	122 538	11 353	1 786 601	1 454 876

De plus, le CIRC détient 129 articles (immobilisations corporelles) d'une valeur d'acquisition de 4 005 408 € qui sont entièrement amortis et toujours en service en fin d'exercice.

Note 5: Passifs

5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 936 551 € représente les contributions anticipées de 2023 reçues par avance de la part des Etats participants et les produits provenant des publications reçus d'avance. Le détail des contributions anticipées de 2023 reçues d'avance sont disponibles dans le [Tableau 3](#).

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Contribution statutaire reçue d'avance	934 466	1 113 522
Contribution volontaire reçue d'avance	0	14 315
Autre revenu reçu d'avance	2085	2085
Total	936 551 €	1 129 922 €

5.2 Dettes et charges à payer

Le solde total en fin d'exercice s'élève à 1 314 939 €. Les charges de personnel/STA/boursiers ci-dessous comprennent les remboursements de voyage et dépenses.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Personnel/boursiers	15 647	767
Fournisseurs	74 990	66 643
Charges à payer	1 224 302	1 583 587
Total	1 314 939 €	1 650 997 €

5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 51 072 371 €, incluent les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non inscrits au budget pour un total de 41 906 927 € (voir note 6.6b).

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été faite par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été effectuée par des consultants actuaires indépendants.

a) Sommaire des avantages du personnel :

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-22</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-21</u>
Avantages du personnel à court terme	1 149 376	-	1 149 376	1 058 482
Autres avantages du personnel à long terme	178 321	1 515 137	1 693 458	2 187 944
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	119 207
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)	-	48 229 537	48 229 537	84 238 544
Total	1 327 697 €	49 744 674 €	51 072 371 €	87 604 177 €

b) Comptes TQ, TP et POC :

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages statutaires des membres du personnel. Ils sont collectés *via* les salaires. Le solde total à la fin de la période s'élève à 9 165 445 €.

Compte TQ : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 8% des salaires du personnel professionnel et ajustements de poste.

Compte TP : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 3,5% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 5,5% de ceux des salariés temporaires depuis le début de l'année 2022 (2,0% et 4,0% respectivement en 2020–2021).

Compte POC : la charge d'occupation de poste a été créée en 2018 pour financer les fonctions de facilitation et d'appui, incluant le financement ou le soutien du remplacement temporaire d'un membre du personnel en congés maternité. Le compte POC est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 0,5% du salaire et ajustement de poste de tous les membres du personnel depuis le début de l'année 2022 (2,0% en 2020–2021).

	<u>TQ</u>	<u>TP</u>	<u>POC</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-22</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-21</u>
Solde du fonds en début d'exercice	3 340 533	4 356 671	923 773	8 620 976	7 630 964
<u>Plus</u> : Apport de fonds dans l'année	800 341	654 039	82 078	1 536 459	1 666 268
<u>Moins</u> : Sortie de fonds dans l'année	(550 881)	(441 110)		(991 991)	(676 256)
Solde du fonds en fin d'exercice	3 589 993 €	4 569 600 €	1 005 851 €	9 165 444 €	8 620 976 €

Les sorties de fonds en 2022 incluent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-22</u>
Droits liés au recrutement	169 172		169 172
Droits liés à la séparation	64 253	441 110	505 363
Allocations pour frais d'études	232 045		232 045
Voyages pour congés dans les foyers	82 229		82 229
Visite médicale périodique et assurance	3182		3182
Total – sortie de fonds	<u>550 881 €</u>	<u>441 110 €</u>	<u>991 991 €</u>

c) Evaluation des avantages du personnel à court terme :

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. La valeur de chaque jour de congés annuels est calculée conformément aux paragraphes 380.2.2 et 630.8 de la Section 3 du Règlement du personnel.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Provision pour congés payés	1 107 257	1 031 908
Allocations pour frais d'études	42 119	26 574
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>1 149 376 €</u>	<u>1 058 482 €</u>

d) Evaluation des avantages du personnel à long terme :

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement, ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et de méthodes retenues d'un commun accord. La dernière évaluation actuarielle complète a été réalisée au 31 décembre 2022. Pour 2021, une extrapolation des données de recensement du 31 octobre 2019 (proxy pour le 31 décembre 2019) au 31 décembre 2021 a été utilisée. Pour les états financiers de 2022, les données de recensement au 31 octobre 2022 (proxy pour le 31 décembre 2022) ont été utilisées.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Allocations en cas de décès	112 242	160 393
Primes de rapatriement	1 232 375	1 588 842
Allocations de déménagement lié au rapatriement	279 224	314 997
Allocations de voyage de rapatriement	44 575	102 645
Indemnités pour raisons de santé	25 042	21 067
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>1 693 458 €</u>	<u>2 187 944 €</u>

Synthèse actuarielle :

	31/12/2022 Evaluation	31/12/2021 Evaluation
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies --142(a)(ii)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	2 187 944	1 904 690
Coût des services	195 254	167 184
Coût financier	16 281	5 518
(Montant total brut des prestations versées)	(241 057)	(161 109)
Cotisations des participants		
Changement dans les méthodes comptables		
Modification du régime		
(Gains)/pertes actuariel(le)s du(e)s aux changements d'hypothèses financières	(343 583)	17 401
(Gains)/pertes actuariel(le)s du(e)s aux autres changements d'hypothèses	(121 380)	254 260
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	1 693 458 €	2 187 944 €
Rapprochement des actifs --142(a)(i)		
Valeur de marché des actifs en début d'année		
(Montant brut des prestations versées)	(241 057)	(161 109)
Cotisations des participants		
Cotisations de l'Organisation	241 057	161 109
Intérêts sur les actifs		
(Gains)/pertes actuariel(le)s sur les actifs du régime		
Valeur de marché des actifs en fin d'année	€	€
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée --142		
Obligation au titre des prestations définies (Actifs du régime)	1 693 458	2 187 944
(Excédent)/déficit net – Etat de la situation financière	1 693 458 €	2 187 944 €
(Actif)/passif courant	178 321 €	170 423 €
(Actif)/passif non courant	1 515 137 €	2 017 521 €
Total (gain)/perte sur l'exercice	(464 964)	271 661
Analyse de la sensibilité du régime --147(a)		
Obligation au titre des prestations définies		
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1%	1 812 672 €	2 351 825 €
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	1 693 458 €	2 187 944 €
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1%	1 587 790 €	1 963 357 €
Durée approximative (en année) de l'obligation au titre des prestations définies	7	9
Etat de la performance financière		
	2022	2021
Coût des services	195 254	167 184
Coût financier	16 281	5 518
Réévaluations	(464 964)	271 661
Charge totale	(253 429) €	444 363 €
Cotisations comptables attendues sur le prochain exercice --149(b)		
Cotisations attendues sur le prochain exercice	181 633 €	171 103 €
Hypothèses sélectionnées au 31 décembre		
Taux d'actualisation	3,75%	0,8%
Taux d'inflation générale	2,5%	2,1%

Hypothèses et méthodes actuarielles

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation du CIRC sont basés sur les rendements d'obligations d'entreprises de notation élevée. Le CIRC utilise une approche basée sur la courbe de rendement, reflétant la structure des flux de trésorerie prévisionnels et l'exposition au risque de change supposée spécifique au CIRC (TP). Le taux d'actualisation du compte TP repose sur les flux de trésorerie attendus pour financer les prestations. Le CIRC suppose que tous les bénéfices du compte TP sont générés en euros. Par conséquent, la dette est actualisée sur la courbe de rendement de la zone euro. Le CIRC applique la courbe de rendement Euro EUR-Aon AA. Corp. en accord avec les recommandations du Groupe de travail des Nations Unies sur l'évaluation du système de retraite des Nations Unies. Le taux obtenu est de 3,75% cette année, contre 0,8% pour l'exercice précédent.

Inflation générale annuelle

Le taux d'inflation générale est basé sur une pondération à 100% pour la zone euro, en suivant les recommandations du Groupe de travail des Nations Unies au 31 décembre 2022, sur la base de la durée du compte TP (une durée de 10 ans). Le taux obtenu est de 2,5% cette année, contre 2,1% lors de l'évaluation précédente.

Barème annuel des traitements

L'hypothèse comprend l'inflation générale, plus 0,5% au titre des primes liées à l'augmentation de la productivité, plus les primes au titre du mérite/de la promotion. Voir le tableau de l'Annexe 3 pour l'augmentation liée au mérite/à la promotion. Les taux n'ont pas changé depuis l'année dernière. Les barèmes de croissance de la productivité et du mérite/de la promotion sont recommandés par le Groupe de travail des Nations Unies, par voie de directives d'harmonisation.

Taux de change futurs

Ils sont définis comme étant égaux au taux comptant des Nations Unies au 31 décembre 2022.

Taux de retrait

Les taux de retrait des employés du CIRC concordent avec les taux recommandés par le Groupe de travail des Nations Unies, par voie de directives d'harmonisation. Les taux sont inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Taux de retraite

Les taux de retraite sont ceux recommandés par le Groupe de travail des Nations Unies, par voie de directives d'harmonisation. Les taux de retraite sont inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Taux d'incapacité à long terme

Les taux d'incapacité représentent 50% des taux recommandés par le Groupe de travail des Nations Unies, par le biais de directives d'harmonisation. Cet ajustement de 50% est basé sur une étude menée par Aon sur un retour d'expérience de l'OMS entre 2005 et 2016. Les taux d'incapacité plus faibles seraient en partie dus à l'existence de GAI, qui a pour but de réhabiliter les participants quand cela est possible, et ainsi de prévenir les incapacités de longue durée. Le CIRC applique le même modèle que l'OMS, comme lors des dernières évaluations.

Taux de rétablissement après une incapacité de longue durée

L'OMS a indiqué qu'il était rare que son personnel reprenne le travail après une incapacité de longue durée dans le cadre de la CCPNU. Aussi, aucun taux n'est utilisé. Le CIRC applique la même méthode que l'OMS, comme lors des dernières évaluations.

Taux de mortalité

Le taux de mortalité correspond à notre compréhension du taux recommandé par le Groupe de travail des Nations Unies, par le biais de directives d'harmonisation. Pour le personnel actif, une table de mortalité statique est appliquée.

Transferts futurs

Pour chaque bureau, les taux de retrait et retraite sont supposés exclure les transferts futurs vers d'autres bureaux ou d'autres organisations des Nations Unies. Les transferts futurs vers et depuis le CIRC sont présumés compensateurs.

Traitement des actifs

Conformément à la norme IPSAS 39, les actifs ne sont pas présentés dans les évaluations comptables puisqu'ils ne sont pas détenus dans des fonds fiduciaires irrévocables dont le seul but serait de payer les prestations du régime.

Mariage entre membres du personnel

De façon conventionnelle, les cas actuels de membres du personnel mariés l'un à l'autre sont ignorés.

Statut d'expatrié

Aucun changement futur du statut d'expatrié (utilisé pour déterminer l'éligibilité aux primes de rapatriement, aux frais de déménagement et aux voyages de rapatriement) n'est supposé survenir en cours d'emploi. De façon conventionnelle, tous les emplois passés et futurs des expatriés sont considérés hors du pays d'origine.

Utilisation des avantages liés au rapatriement

70% des participants éligibles sont supposés choisir de bénéficier des avantages à la cessation de service, sur la base d'une étude de retour d'expérience sur les paiements des avantages entre 2005 et 2009 par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS). En 2019, Aon a validé le caractère raisonnable global des hypothèses de paiement des prestations de rapatriement (incluant l'utilisation et les coûts par participant) par rapport à l'expérience de l'OMS en matière de paiement d'avantages pour la période de 2017 à 2019. Le CIRC applique la même méthode que l'OMS, comme lors des dernières évaluations.

Prestations engagées mais non payées

Au titre d'un ajustement approximatif pour les prestations engagées mais non payées, une augmentation de 3% est applicable aux dettes, aux paiements des prestations attendues et à tout autre résultat financier de l'ensemble des prestations du compte TP. Cet ajustement est basé sur l'estimation interne du CIRC des prestations engagées mais non payées au 31 décembre 2019.

Dépenses administratives

Les dépenses administratives sont supposées non significatives selon les prescriptions du CIRC.

Décalage de paiement des prestations des cessations de service futures

Pour les cessations de service futures, les prestations sont supposées être payées immédiatement.

Etat matrimonial et personne à charge

On suppose que 85% des hommes participants et 55% des femmes participantes ont au moins une personne à charge au moment de la cessation de service. Les membres du personnel mariés qui décèdent en service sont supposés avoir au moins un enfant à charge au moment du décès.

Allocation de déménagement liée au rapatriement

Conformément au règlement du régime, l'indemnité forfaitaire de déménagement lors du rapatriement est de 10 000/15 000 dollars US avec/sans personne à charge pour le personnel permanent et entre 7 000/10 500 dollars US avec/sans personne à charge pour les employés en contrat temporaire. Ces indemnités forfaitaires ne sont pas indexées sur l'inflation. Les chiffres ci-dessus sont convertis en euros au taux de change du 31 décembre 2022.

Voyage de rapatriement

L'hypothèse du coût moyen par billet a été fournie par l'OMS et s'élève à 1800 dollars US. Ce coût a été extrapolé à l'aide de l'hypothèse sur l'inflation générale. Ce coût inclut les prestations versées aux membres du personnel et les prestations pour toute autre éventualité, y compris le décès. Ce montant forfaitaire est converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022.

Pourcentage de décès imputables à l'exercice des fonctions officielles

Les décès survenus au cours de l'exercice des fonctions supposés imputables à la réalisation de fonctions officielles sont en conséquence couverts par le fonds du SFFC. Ils représentent 3% des décès. Les 3% sont neutralisés lors du calcul de l'indemnité en cas de décès.

Pourcentage d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles

Les invalidités survenues au cours de l'exercice des fonctions sont imputables à l'exercice de fonctions officielles et donc couvertes par le fonds du SFFC. Elles représentent 4% des invalidités. Les 4% sont neutralisés lors du calcul de l'obligation de licenciement pour raisons de santé.

Méthodes actuarielles

Les méthodes actuarielles utilisées varient selon les régimes :

- Primes de rapatriement, indemnités de licenciement et allocations en cas de décès : unité de crédit projeté avec taux d'accumulation proportionnel des prestations.
- Allocations de déménagement lié au rapatriement et voyages de rapatriement : unité de crédit projeté avec répartition des prestations au prorata des années de service, avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en service à la cessation de service.

Définitions salariales – Conformément aux dispositions du régime, les champs de données de recensement suivants ont été utilisés pour identifier la rémunération applicable à chaque prestation liée à la rémunération dans l'évaluation.

Avantages	Définition salariale
Primes de rapatriement, indemnités pour raisons de santé et allocations en cas de décès	Rémunération finale définie comme : <ul style="list-style-type: none"> • Personnel de la catégorie des services généraux – somme du salaire net de base ; de l'allocation de non-résident et de l'allocation linguistique • Personnel de la catégorie professionnelle – salaire net de base

e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :

Le Centre comptabilise l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les gains et pertes actuariel(le)s sont comptabilisé(e)s dans l'actif net/la situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2022, établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS, s'élèvent à 51 362 659 dollars US, soit 48 229 537 € au taux de change des Nations Unies (UNORE) de 0,939 €/dollar US.

La réévaluation de ce compte au 31 décembre 2022 a entraîné une perte de change nette latente de 5 545 784 €, dont 1 393 366 € ont été comptabilisés directement à l'actif net/la situation nette (perte de change nette latente de 8 042 532 € en 2021, dont 3 761 468 € avaient été comptabilisés directement à l'actif net/la situation nette).

Conformément à la norme IPSAS 39, le gain de change de 48 875 304 dollars US, équivalent à 45 893 910 € au taux UNORE de 0,939 €/dollar US au 31 décembre 2022, a été comptabilisé directement à l'actif net/la situation nette en 2022 (32 968 385 dollars US de gain de change latent en 2021, équivalent à 29 045 147 € au taux UNORE de 0,881 €/dollar US).

Les tableaux suivants sont issus des rapports établis par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars US.

Synthèse actuarielle

	31-déc-22 Evaluation (dollars US)	31-déc-21 Evaluation (dollars US)
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies –142(a)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	140 755 461	163 688 307
Coût des services	6 386 406	8 570 309
Coût financier	562 820	326 111
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	(336 303)	(338 949)
(Total de la charge administrative réelle après service)	(20 464)	(24 593)
Cotisations réelles des participants après service	255 814	239 079
Modifications apportées au régime dans l'année		
Changement de méthodes comptables		
(Gains)/pertes sur obligation du(e)s aux changements d'hypothèses financières	(35 329 306)	(18 850 000)
(Gains)/pertes sur obligation du(e)s aux autres changements d'hypothèses	(20 367 740)	(12 854 803)
	91 906 688 dollars US	140 755 461 dollars US
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année		
Rapprochement de la situation sur la provision des sinistres à payer – 142(a)		
Provision des sinistres à payer – début d'année	402 000	356 000
Coût financier sur provision des sinistres à payer sur l'exercice	1 608	712
(Gain)/perte sur provision des sinistres à payer	(81 978)	45 288
Provision des sinistres à payer – fin d'année	321 630	402 000
Rapprochement des actifs –142(a)		
Valeur de marché des actifs ASHI – début d'année	45 540 498	42 187 766
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	(909 546)	(1 124 279)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	(55 345)	(81 574)
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	983 071	1 039 011
Total des cotisations réelles de l'organisation à la SHI	2 026 305	2 125 086
Contributions supplémentaires de l'organisation sur l'exercice		
Intérêts sur actifs SHI bruts	184 396	85 618
Intérêts sur actifs SHI bruts	(6 903 719)	1 308 870
	40 865 659 dollars US	45 540 498 dollars US
Valeur marchande des actifs ASHI – fin d'année		
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée –142		
Obligation au titre des prestations définies		
Active	63 027 177	96 915 508
Inactive	28 879 511	43 839 953
Provision des sinistres à payer	321 630	402 000
Total – Obligation au titre des prestations définies	92 228 318	141 157 461
(Actifs ASHI du régime)	(40 865 659)	(45 540 498)
	51 362 659 dollars US	95 616 963 dollars US
(Excédent)/déficit net		
(Actif)/passif courant	0	0
	51 362 659 dollars US	95 616 963 dollars US
(Actif)/passif non courant		
	(48 875 304) dollars US	(32 968 385) dollars US
(Gain)/perte total(e) sur l'exercice		
Etat de la performance financière		
Coût des services	6 386 406	8 570 309
Coût financier	380 032	241 205
Amortissement du coût des services passés – (crédit)/débit		
Charge totale	6 766 438 dollars US	8 811 514 dollars US
Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie –147(a)		
Obligation au titre des prestations définies – fin d'année		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	71 327 078	107 373 677
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	91 906 688	141 157 461
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	117 783 371	187 183 821
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1 %	115 371 901	185 344 780
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	91 906 688	141 157 461
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1 %	73 671 513	109 843 137

Cotisations comptables attendues –149(b)

Cotisations attendues sur l'année prochaine

Cotisation pour et de la part des employés, nette des droits/charges admin.

Cotisation de l'OMS pour les retraités

Total des cotisations attendues

1 699 410	1 802 000
522 201	647 000
2 221 611 dollars US	2 449 000 dollars US

Hypothèses et méthodes actuarielles :

Norme comptable

Norme comptable internationale pour le secteur public (IPSAS) 39.

Date de l'évaluation

31 décembre 2022

Hypothèses	Méthodologie
Taux de retrait et taux de retraite avant le départ à la retraite	Les directives du Groupe de travail des Nations Unies ont été ajustées par un facteur de 3,35 pour le personnel ST (sur la base d'une étude de retour d'expérience récente de l'OMS réalisée en 2021)
Mortalité des rentiers	Tables de taux de mortalité après le départ à la retraite fournies par le Cabinet Buck Consultant et par le Groupe de travail des Nations Unies.
Mortalité en emploi	Tables de taux de pré-retraite fournis par la CCPNU et le Groupe de travail des Nations Unies.
Taux d'invalidité	Les directives du Groupe de travail des Nations Unies ont été ajustées de 50% (reposant sur une étude menée par Aon sur le retour d'expérience de l'OMS entre 2005 et 2016).
Différence d'âge entre conjoints	Pour l'Europe et le reste du monde, les hypothèses sont basées sur une étude réalisée par Aon sur les départs à la retraite entre 2008 et 2013. Pour l'Amérique, les hypothèses reposent sur une étude réalisée par Aon à la fin de l'année 2021 sur les départs à la retraite entre 2017 et 2021.
Demande de remboursement des frais médicaux	Expérience de 2016 à 2019 avec les ajustements dits pandémiques en 2020 et 2021.
Augmentation attendue des coûts médicaux	Sur la base d'une moyenne pondérée (par devise) des directives du Groupe de travail des Nations Unies pour le long terme.
Partage des coûts du participant	Selon les règles du régime SHI
Frais administratifs concernant les demandes de remboursement des frais médicaux	Pour l'exercice biennal 2020–2021, l'OMS a reçu l'approbation budgétaire pour une augmentation des coûts administratifs. Les coûts supplémentaires permettent notamment la couverture des frais de l'administrateur tiers aux Etats-Unis et les frais associés à l'amélioration de l'accès au traitement dans les autres régions. Ainsi, au 31 décembre 2019, l'OMS a actualisé les dépenses administratives futures présumées de 6,5% à 7,9% des demandes de remboursement. L'OMS indique que, conformément au Règlement SHI (F. 6.5) relatif aux dépenses administratives, les dépenses administratives pour 2020 correspondent à 3,7% des contributions de la même année (contre un budget de l'OMS de 5,0%) et 7,5% des demandes de remboursement (contre une hypothèse d'évaluation de 7,9%).
% de prise en charge à la retraite	Les taux pour l'Amérique reposent sur une étude réalisée fin 2021 par Aon sur les départs à la retraite entre 2017 et 2021, sur la base de données fournies par l'OPS.

	Les taux pour l'Europe et le reste du monde sont prescrits de façon conventionnelle par l'OMS pour l'évaluation du 31 décembre 2022.
Taux de résiliation après le départ à la retraite	De façon conventionnelle, aucune résiliation avant décès ou âge supposé de départ à la retraite. Comme l'indique l'OMS, de telles résiliations sont rares.
Couverture d'adulte à charge à la retraite	Les taux pour l'Europe et le reste du monde sont basés sur une étude menée par Aon sur les départs à la retraite entre 2008 et 2013.
	Les taux pour l'Amérique sont basés sur une étude menée par Aon fin 2021 sur les départs à la retraite entre 2017 et 2021.

f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :

L'OMS/le CIRC est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (La Caisse), établie par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le but d'assurer aux employés des pensions de retraite, des allocations en cas de décès ou d'invalidité et d'autres avantages connexes. La caisse est un régime multi-employeur par capitalisation à prestations définies. Comme le précise l'Article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent devenir membres de la Caisse les institutions spécialisées et tout autre organisation internationale ou intergouvernementale qui adhère au régime commun des salaires, des indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes aux risques actuariels associés aux employés actuels ou anciens des autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux organisations individuelles participant à la Caisse. L'OMS et la Caisse, tout comme les autres organisations participantes, ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle de l'OMS dans l'obligation au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. L'OMS a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en tant que dépenses dans l'Etat de la performance financière.

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fasse procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel conformément à l'Article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que si

L'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'Article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle disponible date du 31 décembre 2021 et une extrapolation au 31 décembre 2022 des données de recensement au 31 décembre 2021 sera utilisée par la Caisse pour ses états financiers 2022.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a révélé un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels de 117,0% (107,1% dans l'évaluation 2019). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 158,2% (144,4% dans l'évaluation 2019).

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'existait aucune exigence, au 31 décembre 2021, des paiements compensatoires prévus à l'Article 26 du Règlement de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de tous les acquis passifs au titre de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs a également dépassé la valeur actuarielle de tous les passifs à payer à la date d'évaluation. Au moment de ce rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'Article 26.

Dans le cas où la disposition de l'Article 26 serait invoquée pour cause de déficit actuariel, soit en cours d'activité, soit lors de l'abolition du régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les paiements du déficit requis de la part de chaque organisation membre seraient basés sur la proportion de contribution de chaque organisation membre vis-à-vis des contributions totales payées à la Caisse sur les trois années précédant la date d'évaluation. Au total, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au cours des trois années précédentes (2019, 2020 et 2021) était de 8505,27 millions de dollars US, dont 7% de contributions de l'OMS.

En 2022, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 5 893 738 dollars US (6 095 181 dollars US en 2021).

L'adhésion à la Caisse peut être terminée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation affirmative du Comité mixte. Une part proportionnelle du total des actifs de la Caisse à la date de la résiliation devra être payée à l'ex-organisation membre au bénéfice exclusif de ses employés, qui étaient participants à la Caisse à cette date, conformément à l'accord mutuellement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle des actifs et passifs de la Caisse à la date de résiliation ; aucune part des actifs en excédent des passifs n'est incluse dans le montant.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne ; www.unjspf.org.

5.4 Produits différés

Les produits différés se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2022 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds, conformément aux accords. La date d'échéance la plus éloignée pour les produits différés non courants est mai 2028.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Passifs courants	11 633 555	9 633 758
Passifs non courants	17 748 043	8 532 922
Total produits différés	<u>29 381 598€</u>	<u>18 166 680€</u>

Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/capitaux propres du Centre a augmenté de 47 336 510 € en fin d'exercice largement dû à la diminution de la dette ASHI non inscrite au budget et à l'augmentation des Contributions volontaires. L'[Etat III](#) fournit le résumé des variations de l'actif net/la situation nette par fonds et les [Tableaux 1](#) et [2](#) donnent des détails sur les variations des soldes des fonds, y compris les produits et les dépenses engagés.

La présentation de l'actif net/la situation nette dans l'[Etat I](#) sépare le capital par fonds comme suit :

6.1 Budget ordinaire (RB)

A la fin de l'exercice, le solde du fonds est de 3 418 650 €, avec 256 426 € d'obligations engagées (2 090 258 € à la fin de 2021) et 3 162 224 € de fonds non engagés reportés à l'année civile suivante (0 € à la fin de 2021).

6.2 Contributions volontaires (VC)

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Contributions volontaires à objet spécifié	22 245 523	16 036 103
Contributions volontaires sans objet spécifié	1 012 318	1 004 128
Compte principal des Contributions volontaires	38 526	5706
Total	<u>23 296 367 €</u>	<u>17 045 937 €</u>

6.3 Fonds de roulement (WCF)

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Solde en début d'exercice	1 749 542	2 338 845
<u>Plus</u> : Contribution au WCF des nouveaux Etats participants		34 650
Reprise de provision pour arriérés de contributions statutaires	0	0
<u>Moins</u> : Provision pour arriérés de contributions statutaires	(603 442)	(623 953)
Solde de clôture	<u>1 146 100 €</u>	<u>1 749 542 €</u>

6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le solde de ce compte s'élevant à 15 959 677 € inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais encore non engagées. L'augmentation nette de 2 624 488 € provient des contributions de nouveaux Etats participants (voir également la Note 3.10b), des revenus de la vente de publications et des indemnités de transfert de l'ancien bâtiment du CIRC à la Ville de Lyon.

6.5 Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde du fonds a augmenté de 4 727 596 € en 2021 à 4 759 672 € au cours de l'exercice.

6.6 Etats Participants – Autres

Le montant de **(39 518 905) €** représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial.

- a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit :

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Stocks	601 421	304 756
Immobilisations corporelles, nettes	1 786 601	1 454 876
Total Fonds commun	2 388 022 €	1 759 632 €

- b) Le Fonds à caractère spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel comme décrit dans la Note 5.3.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Solde du Fonds des comptes TQ, TP et POC (Note 5.3b)	9 165 444	8 620 976
Salaires à payer financés par d'autres sources	0	0
<u>Moins</u> : Total des avantages du personnel (Note 5.3a)	(51 072 371)	(87 604 177)
Total du Fonds à caractère spécial	(41 906 927) €	(78 983 201) €

6.7 Fonds de dépôt

Ce compte a un solde positif de 52 231 € qui sera utilisé dans les années suivantes afin de financer les cours de langues.

Note 7: Produits

7.1 Contributions statutaires

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	22 413 548	22 284 042
Contribution statutaire non inscrite au budget	1 119 528	1 188 482
Augmentation de la provision pour contributions à recevoir et autres créances	(603 442)	(623 953)
Total	22 929 634 €	22 848 571 €

Contribution statutaire inscrite au budget

Il s'agit de la contribution des Etats participants pour le budget-programme biennal selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction, qui est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice en début de chaque année, en contrepartie d'un compte client. Le montant de 22 413 548 € indiqué dans ces états financiers représente la contribution des Etats participants pour le budget-programme approuvé pour 2022 (Résolution GC/63/R6). La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le [Tableau 3](#).

Contribution statutaire non inscrite au budget

La contribution statutaire non inscrite au budget inclut la contribution de la République populaire de Chine, dont l'adhésion a été acceptée en 2021. Les contributions de 2022 sont conformes au pourcentage prévu à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et dans la Résolution GC/54/R18.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Contribution de la Hongrie		623 953
Contribution de la République populaire de Chine	1 119 528	564 529
Total	1 119 528 €	1 188 482 €

Augmentation de la provision pour contributions à recevoir et autres créances

La provision de 603 442 € a été créée pour les contributions statutaires à recevoir de la part d'un Etat participant.

7.2 Contributions volontaires

La valeur totale comptabilisée de 25 015 660 € représente le solde net des contributions volontaires. Il n'y a eu ni pertes ni provisions pour dépréciation des comptes de clients en 2022.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Compte principal des Contributions volontaires	32 820	57 504
Contributions volontaires à objet spécifié*	24 958 982	13 545 357
Contributions volontaires sans objet spécifié	23 858	294 852
Total	25 015 660 €	13 897 713 €

* Les contributions volontaires à objet spécifié incluent les contributions reçues lorsque les membres du personnel du CIRC ont été invités à certains évènements, et sont spécifiquement affectées aux activités de soutien du Centre. En 2022, le CIRC a reçu des dons en nature d'un montant de 268 121 €, sous forme de mobilier et d'équipement (216 240 €) et de dons en espèce (51 881 €), dans le cadre de l'ouverture du Nouveau Centre.

7.3 Activités génératrices de produits

Les revenus provenant de la vente des publications du CIRC en 2022 s'élèvent à 2 172 647 €, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Transfert d'indemnité des 3 anciens bâtiments du CIRC	573 616	
Vente d'équipement et de matériel	23 839	1236
Autres revenus	50 702	5766
Total	648 157 €	7002 €

7.5 Fonds de dépôt

Un total de 1045 € a été reçu de la part des membres participant aux cours de langues, offerts par le CIRC.

7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élevant à 10 816 € ont été divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R23 (4791 €), ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (6025 €). Les intérêts restants, s'élevant à 217 912 €, ont été crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	10 816	308
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	217 912	2634
Total	228 728 €	2942 €

7.7 Produits correspondant à des prestations de service

Les dépenses d'appui au programme, soit 1 561 977 € collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice, sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les [Tableaux 1](#) et [2](#).

Note 8: Charges

8.1 Charges de personnel

Ces charges comprennent le montant total de l'emploi du personnel à tous niveaux, services professionnels et généraux confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre. Les charges de personnel incluent également les mouvements des coûts actuariels pour l'assurance-maladie du personnel et les passifs pour indemnités de fin de contrat de travail (se référer à la Note 5.3), qui sont reconnues dans l'Etat de la performance financière ([Etat II](#)).

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Charges de personnel	22 723 830	22 522 607
Coût actuariel	3 271 852	5 058 175
Total	<u>25 995 682 €</u>	<u>27 580 782 €</u>

8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants temporaires, ces dépenses sont liées aux réunions auxquelles ils participent.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Coût assistants temporaires	2 039 561	1 198 866
Coût conseillers et participants	368 098	2631
Total	<u>2 407 659 €</u>	<u>1 201 497 €</u>

8.3 Boursiers

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations du personnel du CIRC dans la catégorie des chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), comprenant les chercheurs extérieurs et chercheurs extérieurs seniors dans le cadre des programmes de collaboration, les post-doctorants *via* les programmes de bourse d'étude et les étudiants (en master, doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Allocation de bourse et autres allocations	<u>3 155 558 €</u>	<u>2 838 072 €</u>

8.4 Voyages en mission

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Ils ne comprennent pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Coût des voyages	700 163 €	86 880 €

8.5 Accords de recherche et autres accords

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration (CRA), consortiums et accords de partenariat, ainsi que d'autres contrats, tels que les accords pour l'exécution de travaux (APW), accords de transfert de matériel (MTA), accords de transfert de données (DTA) et contrats de consultant.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Accords de recherche en collaboration et consortiums	4 273 103	4 532 093
Coût des consultants	508 307	433 143
Accords pour l'exécution de travaux et autres	371 413	450 522
Total	<u>5 152 823 €</u>	<u>5 415 758 €</u>

8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses

Il s'agit des dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau sous le seuil de capitalisation ainsi que diverses autres dépenses.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Coût de distribution et de maintenance	1 545 524	1 431 866
Consommables	1 278 745	1 099 754
Equipements et fournitures de bureau	1 911 258	952 913
Coût sécurité	461 076	420 379
Autres dépenses diverses	681 290	718 703
Total	<u>5 877 893 €</u>	<u>4 623 615 €</u>

8.7 Coût de distribution et destruction des stocks

Cette rubrique inclut le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Coût de distribution et destruction des stocks	257 096 €	160 450 €

8.8 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Amortissement	335 754 €	351 157 €

8.9 Charge financière

La charge financière ne comprend que les frais bancaires.

8.10 Perte de change nette

Il s'agit des pertes/(gains) de change net(te)s réalisé(e)s ou latent(e)s.

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Perte/(gain) de change réalisé(e), net(te)	55 212	(1 264 511)
Perte/(gain) de change latent(e), net(te)	4 201 509	3 622 986
Total perte/(gain) de change latent(e), net(te)	4 256 721 €	2 358 475 €

8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'[Etat II](#) consolidé. Elles se trouvent dans les [Tableaux 1](#) et [2](#) (voir également Note 7.7).

8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds pendant l'exercice entre le budget ordinaire (RB) et le GCSF et entre les Contributions volontaires à objet spécifié (VC) et le GCSF concernant les projets clôturés.

	<u>GCSF</u>	<u>RB</u>	<u>Fonds commun</u>
Transfert du GCSF vers RB pour le coût budgétaire dû à la perte de change (réajustement monétaire)	(25 300)	25 300	
Transfert du solde non utilisé du RB vers le GCSF	112 174	(112 174)	
Revenus provenant du transfert des anciens bâtiments du CIRC du fonds commun (CF) vers le GCSF	966 384		(966 384)
Transfert net entre fonds	1 053 258 €	(86 874) €	(966 384) €

Note 9: Rapprochement des chiffres clefs des Etats I et IV

Le Tableau des flux de trésorerie ([Etat IV](#)) est étroitement lié à l'Etat de la situation financière ([Etat I](#)). L'Etat IV explique les effets des mouvements des soldes de trésorerie au début et à la fin de l'exercice vis-à-vis de l'impact des flux de trésorerie sur les rubriques de l'Etat I, incluant l'actif, le passif et la situation nette.

Certaines rubriques de l'Etat I affectent les flux de trésorerie, c'est-à-dire les créances, dettes, et avantages du personnel, qui incluent aussi des transactions en devises autres que l'euro, comme le dollar US, la livre sterling (GBP), la couronne norvégienne (NOK), etc. En fin d'exercice, ces éléments ont été réévalués au taux UNORE au 31 décembre 2022. Les pertes/(gains) de change latent(e)s ont été comptabilisé(e)s dans les différentes rubriques de l'Etat I.

Cette Note procure des informations additionnelles afin de faciliter le rapprochement des mouvements de ces rubriques ainsi que les mouvements des immobilisations entre l'Etat I et l'Etat IV.

	Au 31-déc-22	Au 31-déc-21
Contributions à recevoir et autres créances (courantes)		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	(3 073 970)	626 504
(Perte)/gain de change latent(e)	(84 325)	398 164
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances (courantes) selon l'Etat IV	<u>(3 158 295) €</u>	<u>1 024 668 €</u>
Créances relatives au personnel		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	(16 996)	9144
(Perte)/gain de change latent(e)	1008	396
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel selon l'Etat IV	<u>(15 988) €</u>	<u>9540 €</u>
Contributions à recevoir et autres créances (non courantes)		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	(9 240 933)	(4 743 463)
(Perte)/gain de change latent(e)	34 228	259 502
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances (non courantes) selon l'Etat IV	<u>(9 206 705) €</u>	<u>(4 483 961) €</u>
Immobilisations corporelles		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	(331 725)	283 741
Amortissement	(335 754)	(351 157)
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles selon l'Etat IV	<u>(667 479) €</u>	<u>(67 416) €</u>
Fournisseurs et charges à payer		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	(336 058)	281 801
(Perte)/gain de change latent(e)	(2)	16

(Augmentation) diminution des fournisseurs et charges à payer selon l'Etat IV	(336 060) €	281 817 €
	Au 31-déc-22	Au 31-déc-21
Avantages du personnel (non courant)		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	(36 511 391)	(14 831 341)
(Perte)/gain de change latent(e)	(4 152 418)	(4 281 064)
Réévaluations ASHI	44 500 544	25 283 679
(Augmentation) diminution des avantages du personnel (non courant) selon l'Etat IV	3 836 735 €	6 171 274 €

Note 10: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Lors de sa 63^e session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution GC/63/R6, un budget ordinaire total pour 2022–23 d'un total de 45 371 329 €, dont 22 413 548 € et 22 957 781 € sont affectés respectivement pour les plans de travail de 2022 et 2023. Conformément à cette même résolution, la Directrice a approuvé des transferts entre sections du budget durant l'exercice biennal, n'excédant pas 15% de la section d'où le crédit a été transféré. Les détails sont visibles dans la colonne « Transferts » de l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ([Etat V](#)).

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et des montants réels de l'Etat de la performance financière ([Etat II](#)) au 31 décembre 2022 figure ci-dessous :

	<u>31-déc-22</u>	<u>31-déc-21</u>
Montant réel comparé - Etat V	18 994 898	23 191 486
Différences temporaires	1 978 084	0
Différences de bases	27 186 923	21 441 302
Dépenses réelles - Etat II	48 159 905 €	44 632 788 €

Note 11: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les « Principaux dirigeants » (KMP, *Key Management Personnel*), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités « significativement influencées » par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes « transactions avec les parties liées »). Les KMP du Centre sont les personnes au grade de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2022. La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
2	345 623€	41 497€	134 611€	521 731€	15 801€	-

Durant l'exercice, aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants au-delà de ceux largement disponibles pour le personnel en dehors de ce groupe.

Note 12: Montants passés en perte et versements à titre gracieux

Il n'y a eu aucune perte ni aucun versement effectué à titre gracieux au cours de l'exercice 2022.

Note 13: Evénements postérieurs à la date d'établissement du rapport

La date de clôture de ces états financiers est le 31 décembre 2022. Aucun événement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

Note 14: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

14.1 Passifs et actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs ou dettes éventuels seront signalés dans le cas où un événement donnera lieu à une entrée ou une sortie probable, respectivement, d'avantages économiques. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'actifs ou de dettes éventuels significatifs à signaler. Le CIRC n'a également pas de cas juridique en attente.

14.2 Engagements liés aux baux d'exploitation

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes depuis novembre 2012.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

TABLEAU 1 - Etat de la performance financière par fonds principaux

Centre International de Recherche sur le Cancer								
Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations								
Exercice clos le 31 décembre 2022								
(en euros)								
Notes	Budget ordinaire	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépôt	Sous-totaux	Eliminations	Exercice clos le 31 Décembre 2022
PRODUITS								
Note 7								
7.1	22 413 548	(603 442)	1 119 528			22 929 634		22 929 634
7.2				25 015 660		25 015 660		25 015 660
7.3			2 172 647			2 172 647		2 172 647
7.4			648 157			648 157		648 157
7.5					1 045	1 045		1 045
7.7			1 561 977			1 561 977	(1 561 977)	
7.6			217 912	10 816		228 728		228 728
	22 413 548	(603 442)	5 720 221	25 026 476	1 045	52 557 848	(1 561 977)	50 995 871
CHARGES								
Note 8								
8.1	14 936 213		4 651 226	6 408 243		25 995 682		25 995 682
8.2	472 739		440 780	1 494 140		2 407 659		2 407 659
8.3	787 912		115 932	2 251 714		3 155 558		3 155 558
8.4	250 458		29 712	419 993		700 163		700 163
8.5	521 876		106 227	4 523 802	918	5 152 823		5 152 823
8.6	2 843 751		1 035 879	1 998 038	225	5 877 893		5 877 893
8.7			257 096			257 096		257 096
8.8			335 754			335 754		335 754
8.9	1 237		19 319			20 556		20 556
8.11				1 561 977		1 561 977	(1 561 977)	
	19 814 186		6 991 925	18 657 907	1 143	45 465 161	(1 561 977)	43 903 184
8.10			4 256 721			4 256 721		4 256 721
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE								
	2 599 362	(603 442)	(5 528 425)	6 368 569	(98)	2 835 966		2 835 966
	(115 580)		126 908	(11 328)				
	(1 068 516)		1 175 327	(106 811)				
	(86 874)		86 874					
8.12	1 328 392	(603 442)	(4 139 316)	6 250 430	(98)	2 835 966		2 835 966
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS								

TABLEAU 2 - Etat de la performance financière par autres fonds

Centre International de Recherche sur le Cancer								
Etat de la performance financière par autres fonds								
Exercice clos le 31 décembre 2022								
(en euros)								
	Notes	Fonds Spécial du Conseil de Direction	Fonds Spécial des dépenses d'appui du programme	Fonds commun		Fonds à caractère spécial	Etats Participants Autres	Exercice clos au 31-Dec-22
				Immobilisations corporelles	stocks			
PRODUITS								
	Note 7							
Contributions statutaires	7.1	1 119 528						1 119 528
Activités génératrices de produits	7.3	2 172 647						2 172 647
Autres produits opérationnels	7.4	648 157						648 157
Produits correspondant à la prestation de services	7.7		1,561,977				█	1 561 977
Produits financiers	7.6	217 912						217 912
Total des produits		4 158 244	1 561 977				█	5 720 221
CHARGES								
	Note 8							
Charges de personnel	8.1	839 930	539,444			3,271,852	3 271 852	4 651 226
Assistants, conseillers et participants temporaires	8.2	409 643	31,137					440 780
Boursiers	8.3	95 139	20,793					115 932
Voyages en mission (personnel, boursier)	8.4	24 623	5,089					29 712
Recherche et autres accords	8.5	72 143	34,084					106 227
Gestin des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	282 950	752,929					1 035 879
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7				257 096		257 096	257 096
Amortissement	8.8			335 754			335 754	335 754
Charges financières	8.9		19,319					19 319
Total des charges		1 724 428	1 402 795	335 754	257 096	3 271 852	3 864 702	6 991 925
Perte/(gain) de change net	8.10	104 303				4 152 418	4 152 418	4 256 721
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		2 329 513	159 182	(335 754)	(257 096)	(7 424 270)	(8 017 120)	(5 528 425)
Inventaires		(426 853)			553 761		553 761	126 908
Immobilisations corporelles		(331 430)	(127,106)	1 633 863			1 633 863	1 175 327
Virements entre fonds	8.12	1 053 258		(966 384)			(966 384)	86 874
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		2 624 488	32 076	331 725	296 665	(7 424 270)	(6 795 880)	(4 139 316)

TABLEAU 3 - Etat du recouvrement des contributions

Centre International de Recherche sur le Cancer Etat des contributions à recouvrer au 31 décembre 2022 en euros								
Etats Participants	Contributions en 2022			Contributions des exercices financiers précédents			Solde total au 31 décembre 2022	Contributions reçues d'avance vs contributions statutaires 2023
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Collecté en 2022	Solde au 31 décembre 2022		
<i>Contributions inscrites au budget</i>								
Allemagne	1 141 367	1 141 367						
Australie	872 405	872 405						
Autriche	737 922	737 922						
Belgique (1)	737 922	737 922		148 987	148 987			40 880
Brésil	872 405	872 405		414 357	414 357			
Canada (1)	872 405	872 405						893 586
Danemark	737 922	737 922						
Espagne	872 405	872 405						
Etats-Unis d'Amérique	1 679 292	503 788	1 175 504	1 188 541	1 188 541		1 175 504	
Fédération de Russie	872 405	852 705.14	19 699.86				19 699.86	
Finlande	603 442	603 442						
France	1 141 367	1 141 367						
Hongrie	603 442	574 119	29 323				29 323	
Inde	737 922	737 922		757 658	757 658			
Iran (République islamique d') (2)	603 442		603 442	1 680 808		1 680 808	2 284 250	
Irlande	603 442	603 442						
Italie	872 405	872 405						
Japon	1 679 292	1 679 292						
Maroc	603 442	603 442						
Norvège	737 922	737 922						
Pays-Bas	737 922	737 922.00	0.00					
Qatar	603 442	603 422	20				20	
République de Corée	872 405	872 405		66 164	66 164			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 141 367	1 141 367						
Suède	737 922	737 922						
Suisse	737 922	737 922						
TOTAL	22 413 548	20 585 559.28	1 827 988.72	4 256 515	2 575 707	1 680 808	3 508 796.72	934 466.00
% de recouvrement	91.84%							
<i>Contributions non-inscrites au budget</i>								
République Populaire de Chine	1 119 528	1 119 528						
TOTAL	23 533 076	21 705 087.28	1 827 988.72	4 256 515	2 575 707	1 680 808	3 508 796.72	934 466.00

(1) Les contributions statutaires de 2023 des Etats participants ont été partiellement reçues à l'avance en 2022.

(2) L'adhésion de la République islamique d'Iran a été acceptée en 2018. Les contributions statutaires non payées de l'Iran représentent 623 953 € en 2021, 612 241 € en 2020, 415 099 € en 2019 et 29 515 € en 2018.

(3) L'adhésion de la Chine a été acceptée en 2021. Les contributions de 2022 sont égales aux 2/3 des contributions statutaires du Groupe 1 et sont comptabilisées dans les contributions non inscrites au budget.